

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/03/2017

Dossier complet le :
30/03/2017

N° d'enregistrement :
2017-0093

1. Intitulé du projet

Le projet a pour objet la construction d'une stabulation aire paillée intégrale pour le logement des bovins à l'engraissement et d'un hangar fourrage avec couverture en photovoltaïque (2 permis de construire sont réalisés)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCEA FERME DU MAIMPAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale FOUILLIARD Hubert, gérant

RCS / SIRET 3 5 2 | 6 9 8 | 5 2 6 | 0 0 0 1 4 | Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le projet prévoit la construction d'une stabulation aire paillée intégrale pour le logement des bovins à l'engraissement. Celle-ci mesurera 84.00m*16.00m, soit 1344 m ² . Aussi, il est prévu la construction d'un hangar fourrage avec couverture en photovoltaïque. Cet hangar mesurera 84.00 m*14.00 m, soit 1176 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une stabulation aire paillée intégrale pour le logement des bovins à l'engraissement. Celle-ci mesurera 84.00m*16.00m, soit 1344 m². Aussi, il est prévu la construction d'un hangar fourrage avec couverture en photovoltaïque. Cet hangar mesurera 84.00 m*14.00 m, soit 1176 m². Ces constructions ont lieu à proximité des installations existantes, à plus de 50 et 100 mètres des tiers, sur les parcelles ZE 3, 2, 23, 7, 8, 5.

Pour la stabulation, la couverture est réalisée en plaques de fibres ciment teinte bleue ardoise et panneaux photovoltaïque. Il n'y a pas de soubassement.

Pour l'hangar fourrage, la toiture est en panneaux photovoltaïques teinte bleue.

(2 permis de construire sont réalisés)

4.2 Objectifs du projet

Maintenir et développer l'atelier bovin viande actuel,

Améliorer les conditions de travail par une installation plus fonctionnelle,

Améliorer la sécurité lors de la manipulation des animaux de part l'installation de contention et d'isolement,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'une stabulation aire paillée intégrale pour le logement des bovins à l'engraissement. Celle-ci mesurera 84.00 m*16.00 m, soit 1344 m². Aussi, il est prévu la construction d'un hangar fourrage avec couverture en photovoltaïque. Cet hangar mesurera 84.00 m*14.00 m, soit 1176 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

à permis de construire au titre du code l'urbanisme (2 permis de construire sont réalisés),

à déclaration au titre des ICPE, code de l'environnement, sous les rubriques 2101-1 et 2101-3 (bovins à l'engraissement et vaches allaitantes).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
stabulation bovins à l'engraissement.	84.00 m*16.00 m, soit 1344 m ²
hangar fourrage avec couverture en photovoltaïque.	84.00 m*14.00 m, soit 1176 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

16, rue du Pavé
02210 LE PLESSIER HULEU

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 34 ' 57 " 66 Lat. 49 ° 23 ' 65 " 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF est répertorié sur la commune. Le projet n'est pas compris dans le zonage. La ZNIEFF est situé à 840 mètres du site d'élevage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Plessier Huleu fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue sur les 14 communes entre Berzy le Sec et lattily prescrit le 17/06/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 7km du projet. Il s'agit du massif forestier de Retz.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau de l'atelier bovin est réalisé par le réseau de distribution et un puit. Le volume consommé sera d'environ 15000 m ³ annuel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre cultivée pour la production de céréales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 7 km du projet. Il s'agit du massif forestier de Retz, sur la commune de Chouy.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles (parcelle de l'exploitant) à proximité de la ferme, pour la construction des bâtiments. Le permis de construire passera à ce titre en Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents d'élevage produit par l'activité sont épandus sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation. Il n'y a pas d'autres effluents agricoles épandus sur ces terres.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'élevage est source de bruits comme tout autre élevage, bruit réglementé par l'arrêté de prescriptions ICPE (émergence réglementé).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents d'élevage génèrent des odeurs, comme tout autre produit organique. Pour cela, des mesures sont prises par rapport à ce risque. L'effluent sera enfouis dans un délai de 24 heures après l'épandage. Cette pratique permet de limiter l'apparition d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élevage produit un fumier. Celui-ci est directement stocké sur les parcelles d'épandages. Les gaz se dilueront dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment. Il n'y aura pas d'espaces clos ou des gaz dangereux seront susceptibles de s'accumuler. Il n'y aura pas de dangers pour les hommes, ni les animaux. Le régime ICPE associé à cet élevage, le considère en régime déclaratif au vu de l'ensemble des émissions de l'élevage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production d'effluents d'élevage qui viendront fertiliser/amender les terres de l'exploitation agricole. Les conditions d'épandage et la capacité structurelle des terres à recevoir l'ensemble des effluents dans une logique d'équilibre de fertilisation sont validées à travers le plan d'épandage et les plans prévisionnels de fumure/cahier d'épandage (au titre de la directive nitrate à laquelle le projet est soumis).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre labourable, cultivée pour la production de céréales. De fait une partie de cette parcelle sera dédiée à la construction des bâtiments. La parcelle à une superficie de 60357 m ² . Le projet de construction aura une emprise de 1344 et 1176 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté de développement de la structure associée à de la vente directe en boucherie et en restauration. La maîtrise des impacts, dont la garantie est apportée par le dossier de conformité du projet aux prescriptions techniques relatives à la construction : prescriptions concernant, entre autres, la maîtrise des impacts paysagers, la gestion des circulations, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes...

Il m'apparaît de ce fait que l'instruction du projet dans le cadre des ICPE permet de mesurer l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre au regard de l'intégration de l'activité dans son environnement global. Aussi, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact au titre du permis de construire pour ce projet de développement d'une exploitation agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Plessier Huleu

le, 22 Mars 2017

Signature

FERME DU MAIMPAS
Société Civile d'Exploitation Agricole
FOUILLIARD
16 rue du Pavé
02210 LE PLESSIER HULEU
Tél 03 23 55 28 58
SIRET 352 898 526 00014

cadre ci-dessus

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PC2 PLAN DE MASSE

Ech : 1/500 ème

Département :
AISNE

Commune :
LE PLESSIER HULEU

Section : **ZE**
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : **1/500**

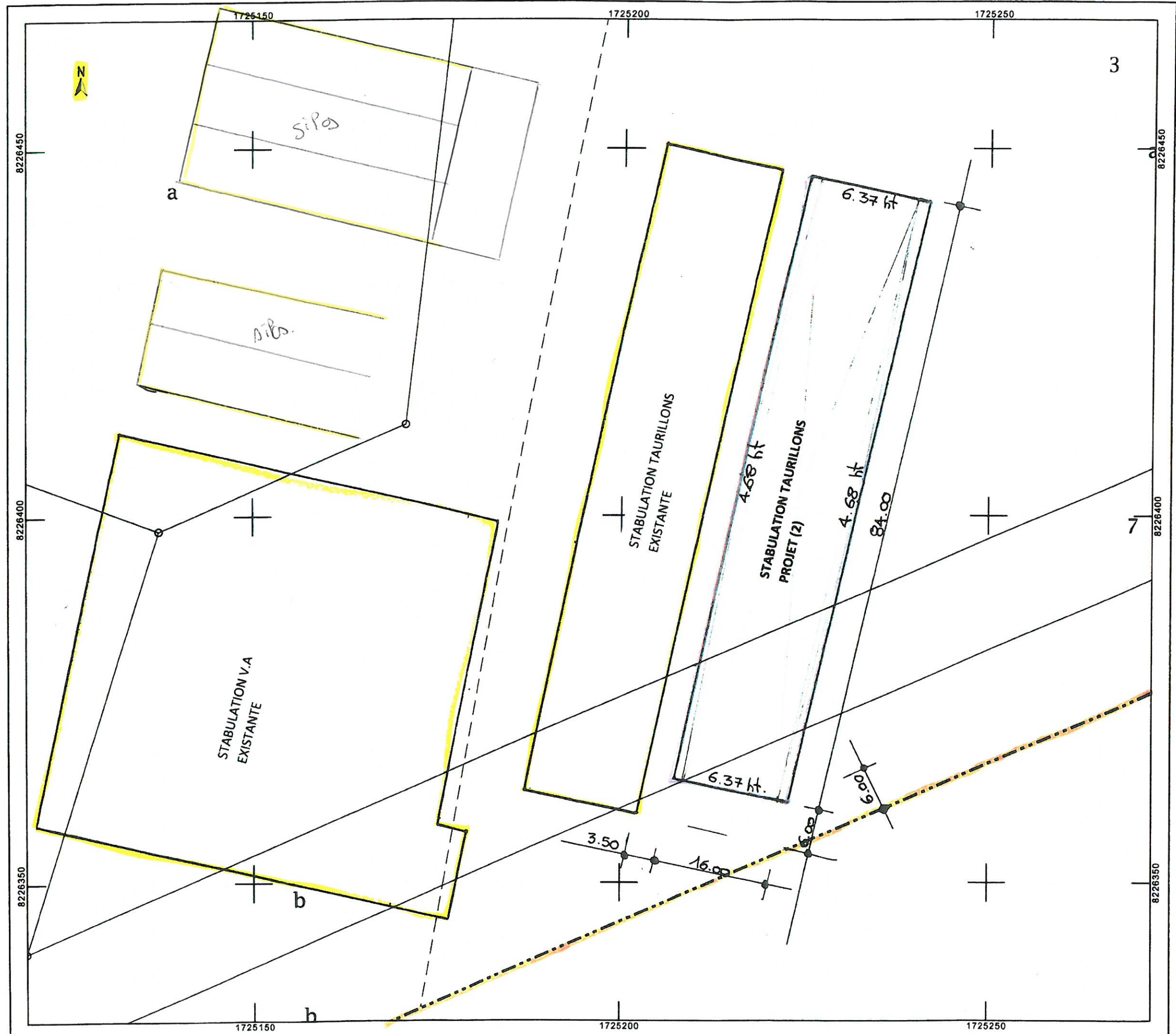
Date d'édition : 13/03/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PC2 PLAN DE MASSE

Ech : 1/500 ème

Département :
AISNE

Commune :
LE PLESSIER HULEU

Section : **ZE**
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : **1/500**

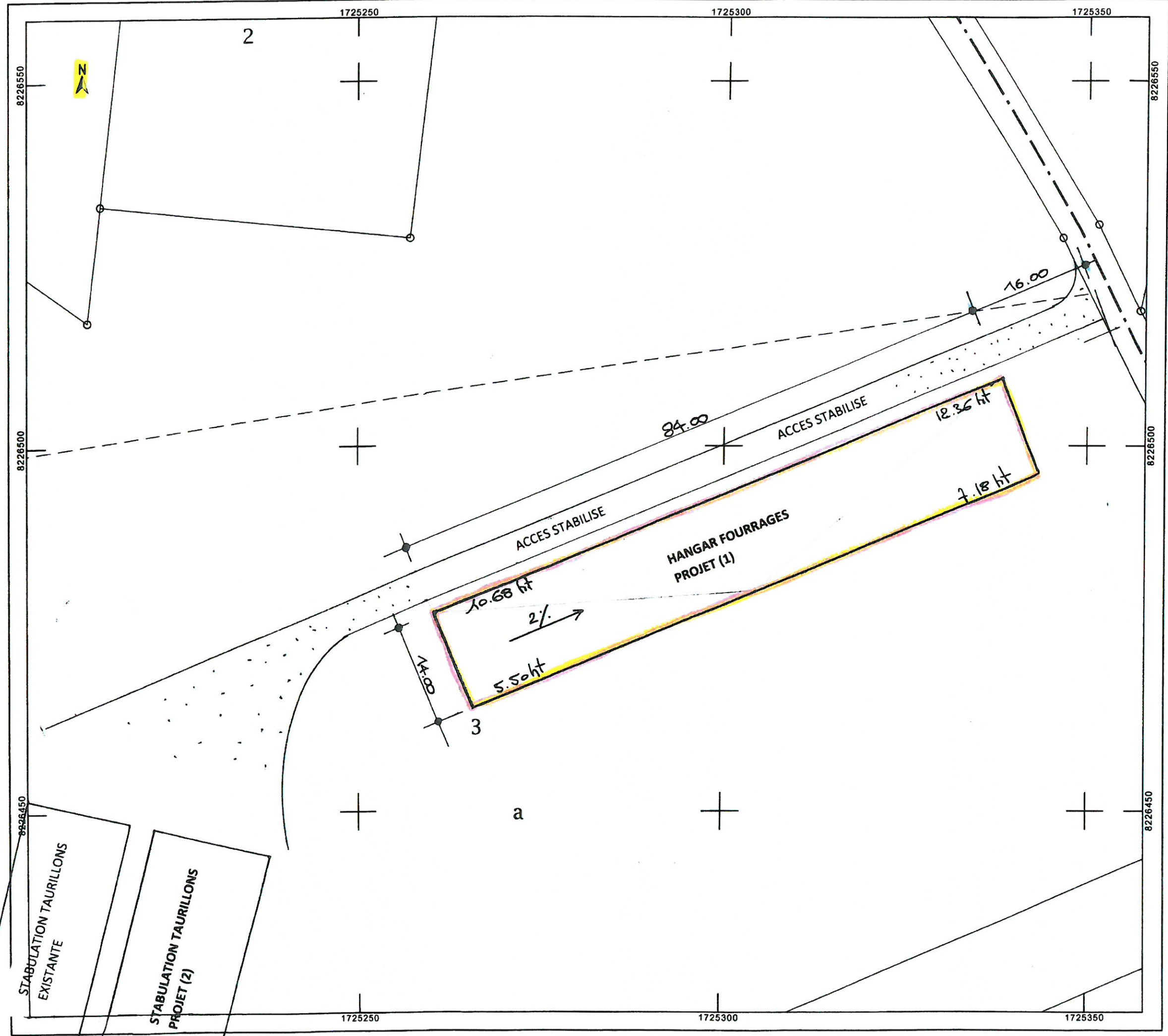
Date d'édition : 13/03/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PCI PLAN DE SITUATION

Ech : 1/2000 ème

Département :
AISNE

Commune :
LE PLESSIER HULEU

Section : **ZE**
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

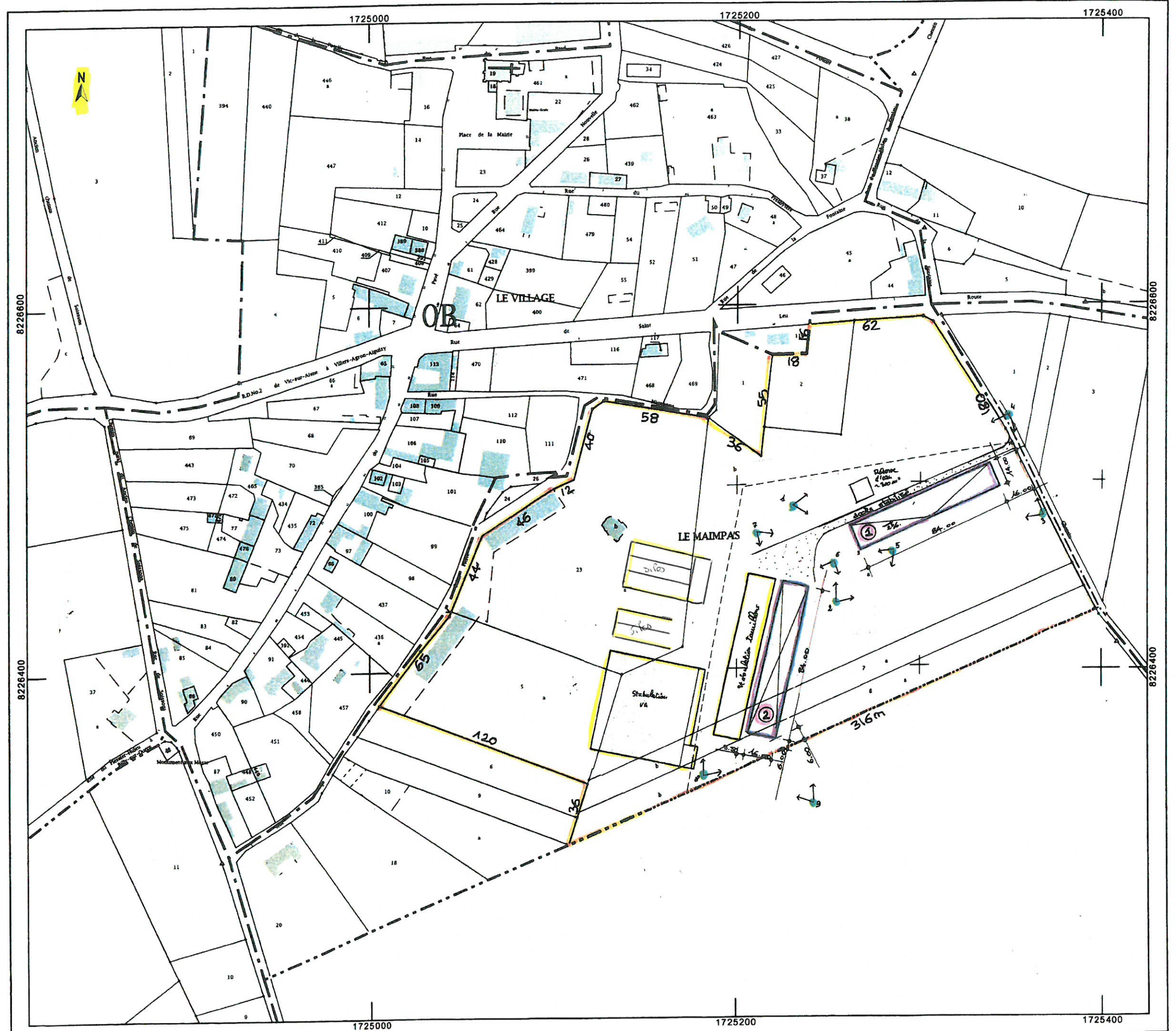
Date d'édition : 13/03/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



Département de l'**AISNE**

Adresse :

16, rue du Pavé

02210 LE PLESSIER HULEU

tél : 0323552658 / 0626642151 / sfouilliard@gmail.com

Projet de

SCEA FERME DU MAIMPAS

(FOUILLIARD Hubert et Thérèse)

Projet :

- **PROJET 1:**

Hangar pour stockage fourrages, et couverture photovoltaïque.

(84.00 x 14.00) soit 1 176 m²

(le projet 2 fait l'objet d'un second dossier de Demande de Permis de Construire)



Accord du Maître d'Ouvrage :

Jacques TRIOLET

Agréé en Architecture

BUROFAC 1 - BP 61

4 allée Maurice Lemaître

51572 REIMS CEDEX 2

Tél. 03 26 84 72 03

Remarque : Ce plan correspond à une étude destinée à aboutir à l'obtention des autorisations administratives de construire
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour l'exécution des travaux.

MARS 2017

Les niveaux indiqués sont donnés à titre indicatif, et devront impérativement être contrôlés par l'entreprise adjudicataire des travaux.

Le maître d'ouvrage s'assurera que la nature du sol permet les constructions projetées.

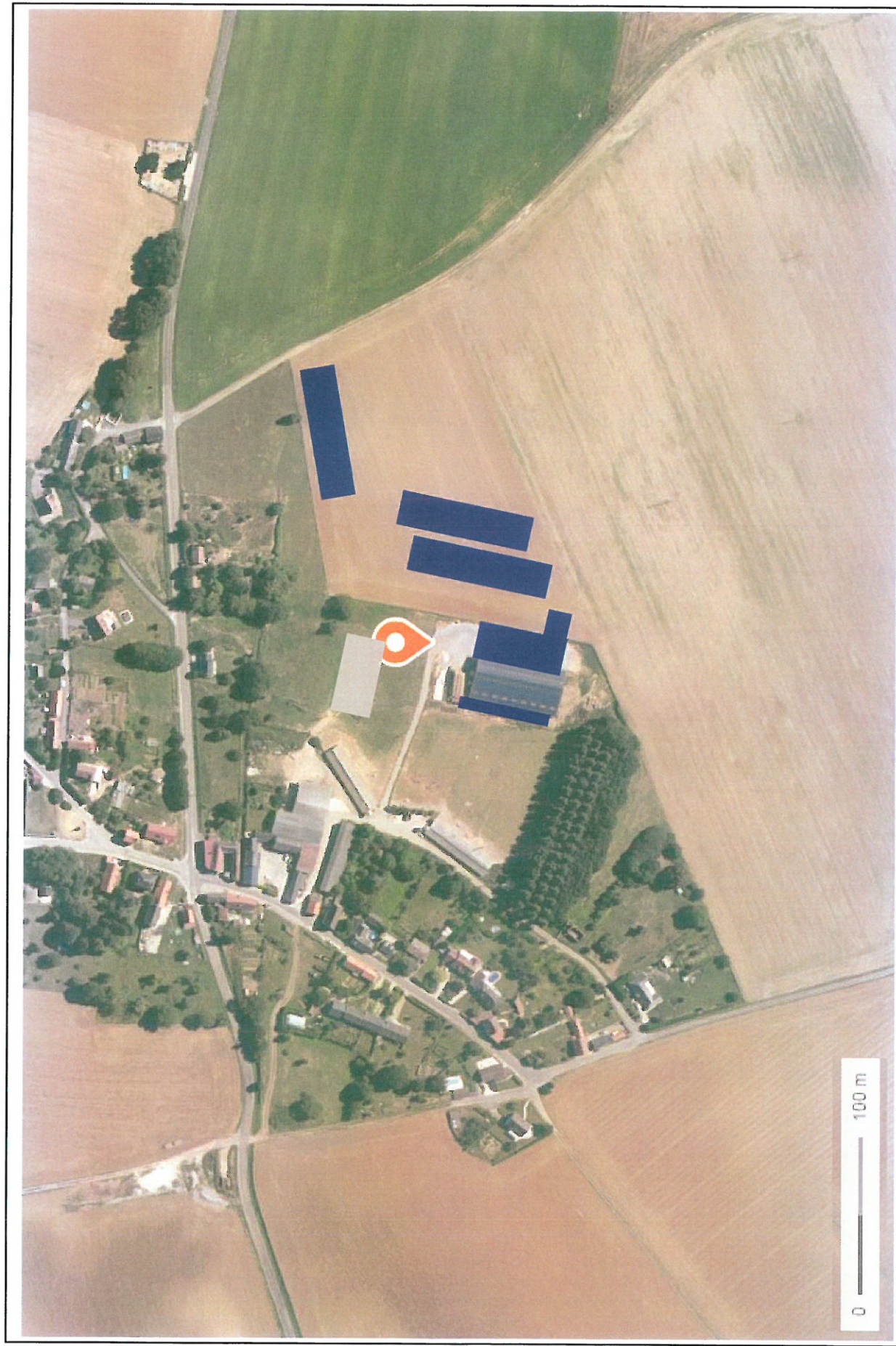
Echelles : 1/25000e 1/2000e 1/500e 1/200e 1/150e

15 PC 606 002 17

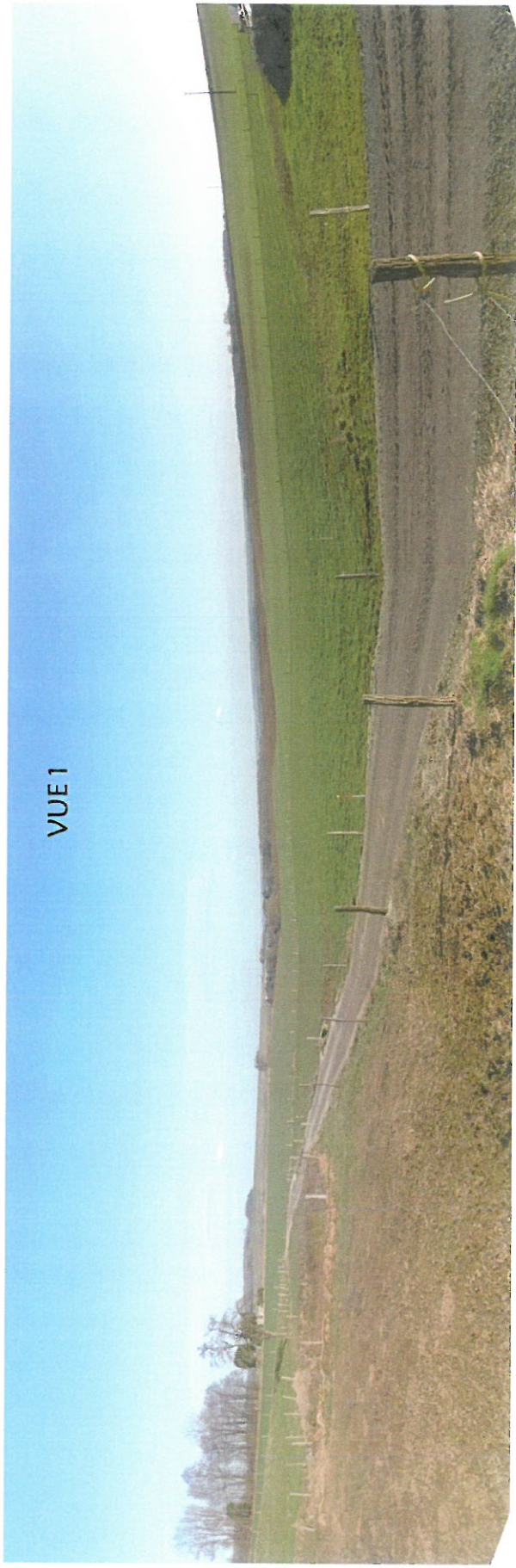
SCEA FERME DU MAIMPAS – LE PLESSIER HULEU PC 2



SCEA FERME DU MAIMPAS – LE PLESSIER HULEU PC 2



VUE 1



VUE 2



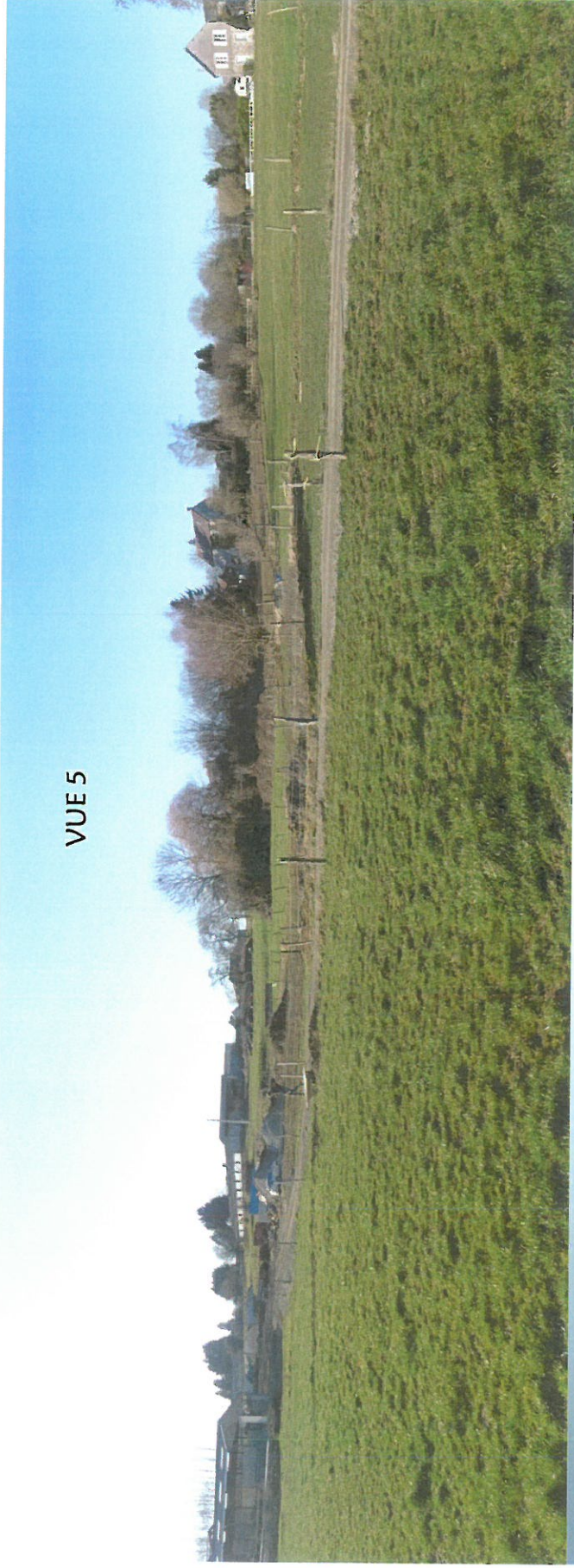
VUE 3



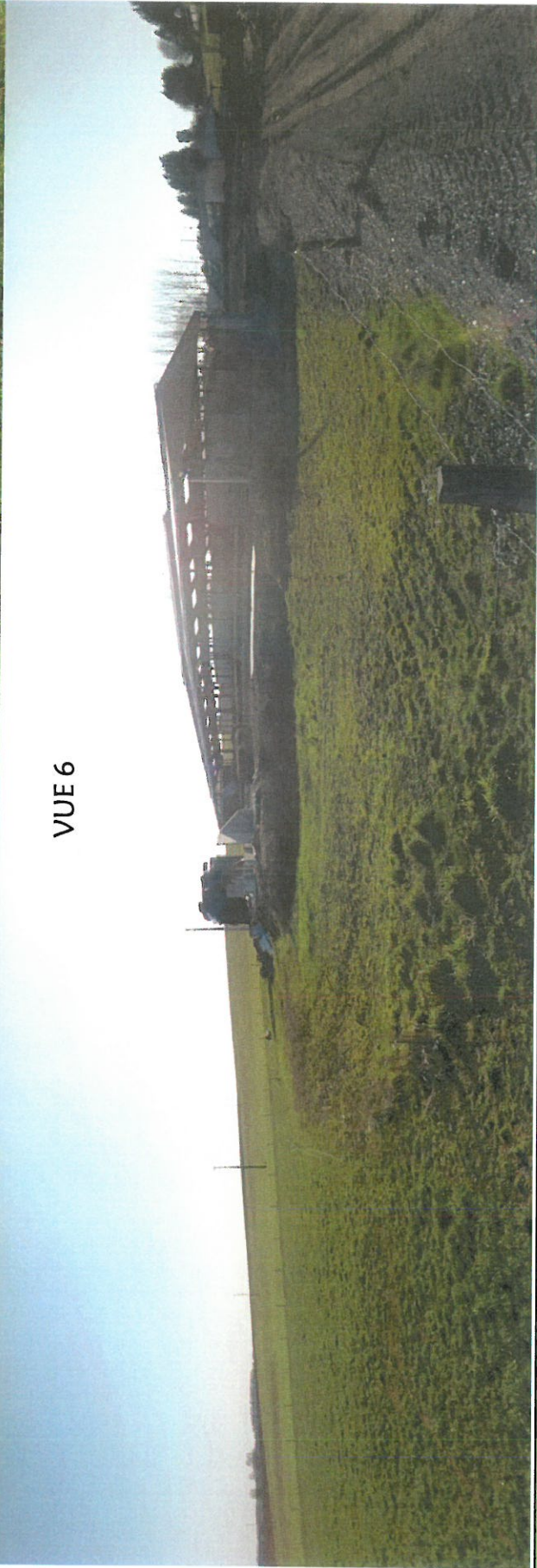
VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7



VUE 8

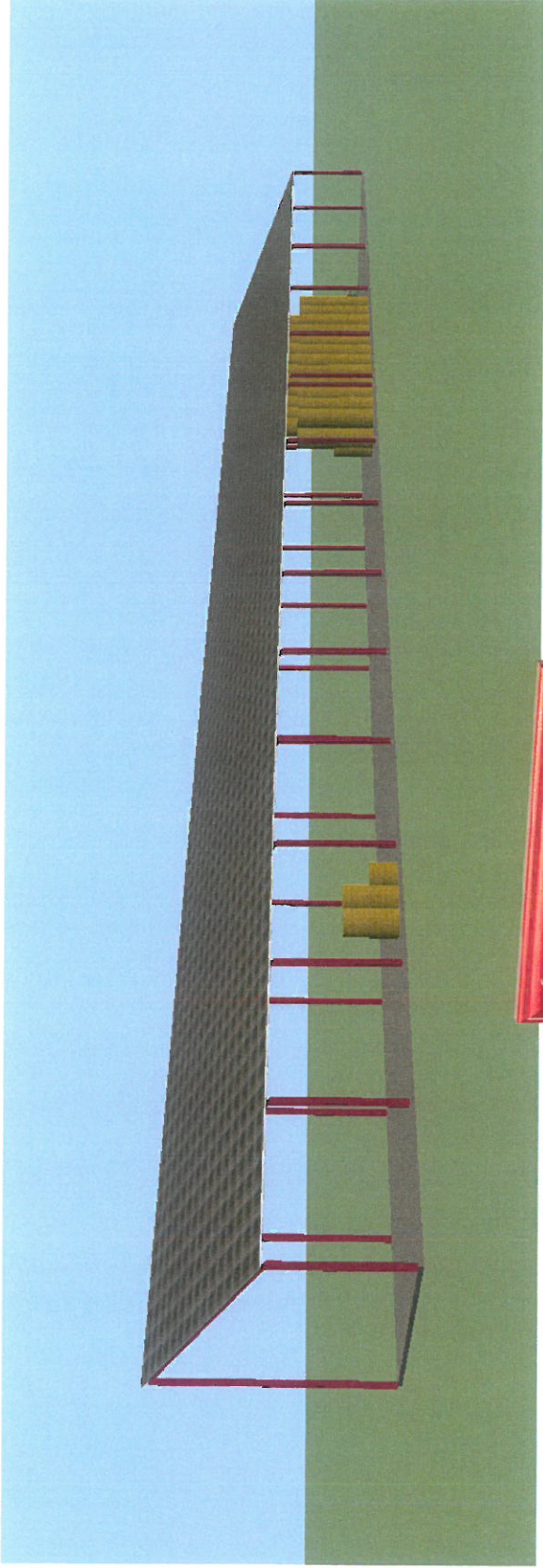


Vue 2 avant travaux

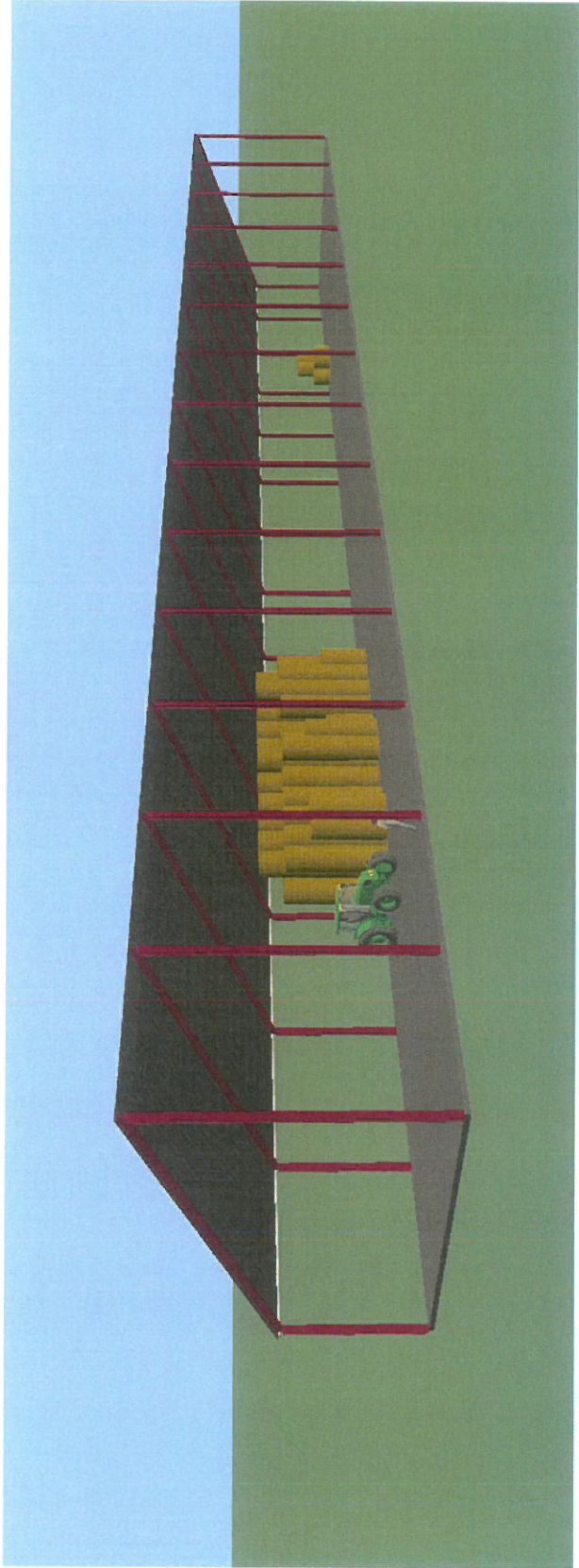


Vue 2 après travaux





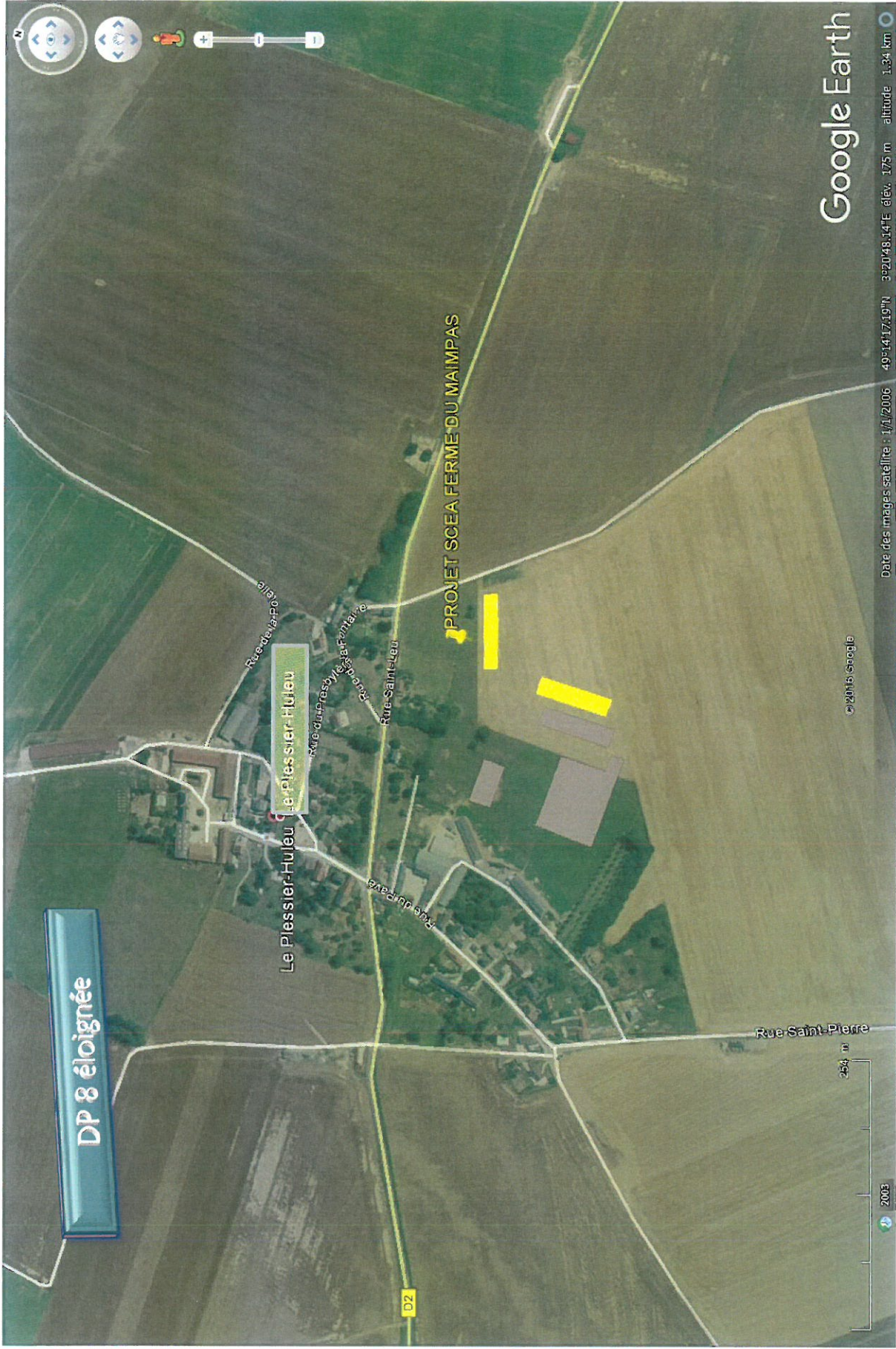
* Perspectives *



PERSPECTIVES

SCEA FERME DU MAIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU

(15 PC 606 002 17)



DP 8 éloignée

Le Plessier-Huleu

PROJET SCEA FERME DU MAIMPAS

254 m

2003

Google Earth

Date des images satellite : 1/1/2006 49°14'17.19''N 3°20'48.14''E élev. 175 m altitude 1.34 km

DP 8 Vue aérienne éloignée SCEA FERME DU MAIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU (15 PC 606 002 17)



DP 8 rapprochée

PROJET SCEA FERME DU MAIMPAS

D2

Le Plessier-Huleu

Rue de la Fontaine

Rue du Pré-aux-Bois

Rue de la Prairie

Google Earth

Date des images satellite : 1/1/2006 49°51'41.433\"/>

DP 8 Vue aérienne rapprochée SCEA FERME DU MAIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU (15 PC 606 002 17)

Département de l'**AISNE**

Adresse :

16, rue du Pavé

02210 LE PLESSIER HULEU

tél : 0323552658 / 0626642151 / sfouilliard@gmail.com

Projet de

SCEA FERME DU MAIMPAS

(FOUILLIARD Hubert et Thérèse)

Projet :

- **PROJET 2:**

Réalisation d'une stabulation aire paillée taurillons.

(84.00 x 16.00) soit 1 344 m²

(le projet 1 fait l'objet d'un autre dossier de Demande de Permis de Construire)



Accord du Maître d'Ouvrage :

Jacques TRIOLET

Agréé en Architecture

BUROFAC 1 - BP 61

4 allée Maurice Lemaître

51572 REIMS CEDEX 2

Tél. 03 26 84 72 03

Remarque : Ce plan correspond à une étude destinée à aboutir à l'obtention des autorisations administratives de construire
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour l'exécution des travaux.

MARS 2017

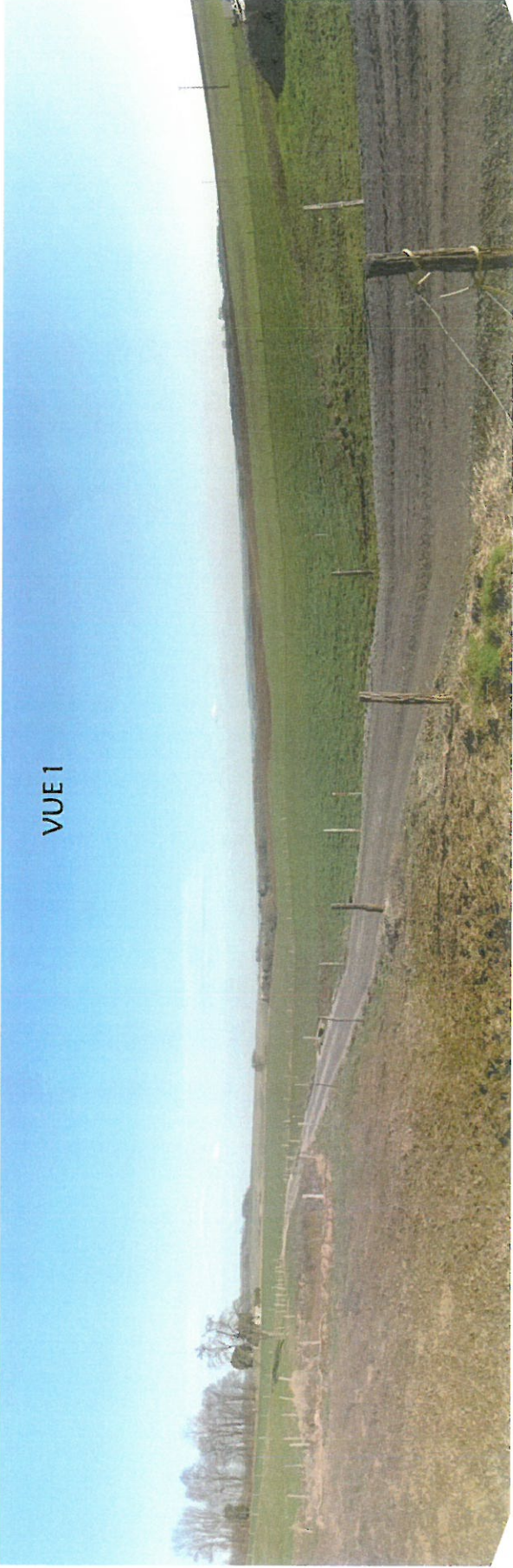
Les niveaux indiqués sont donnés à titre indicatif, et devront impérativement être
contrôlés par l'entreprise adjudicataire des travaux.

Le maître d'ouvrage s'assurera que la nature du sol permet les constructions projetées.

Echelles : 1/25000e 1/2000e 1/500e 1/200e 1/150e

16 PC 606 002 17

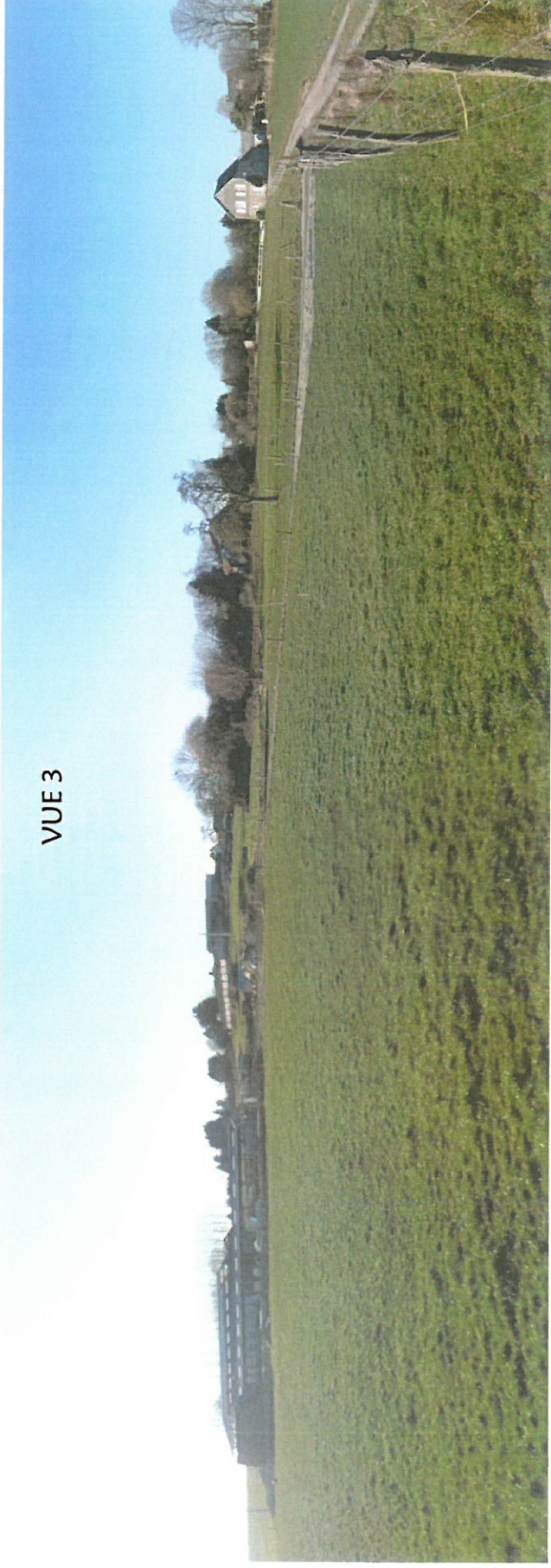
VUE 1



VUE 2



VUE 3



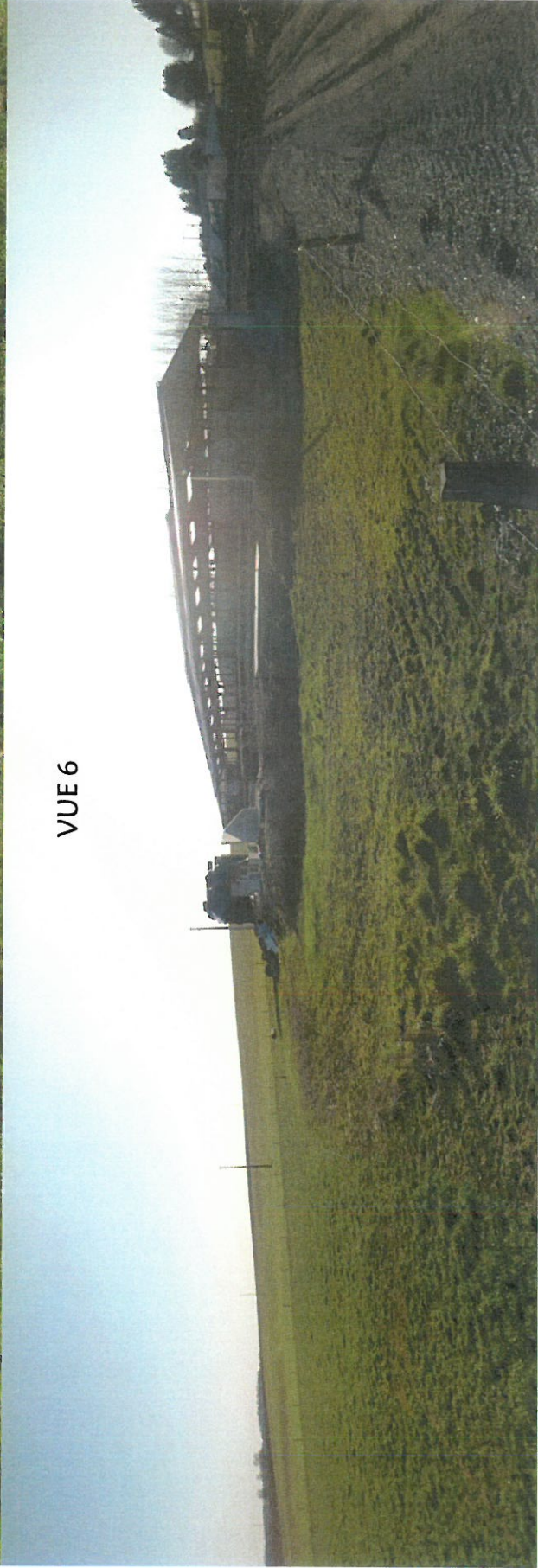
VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7

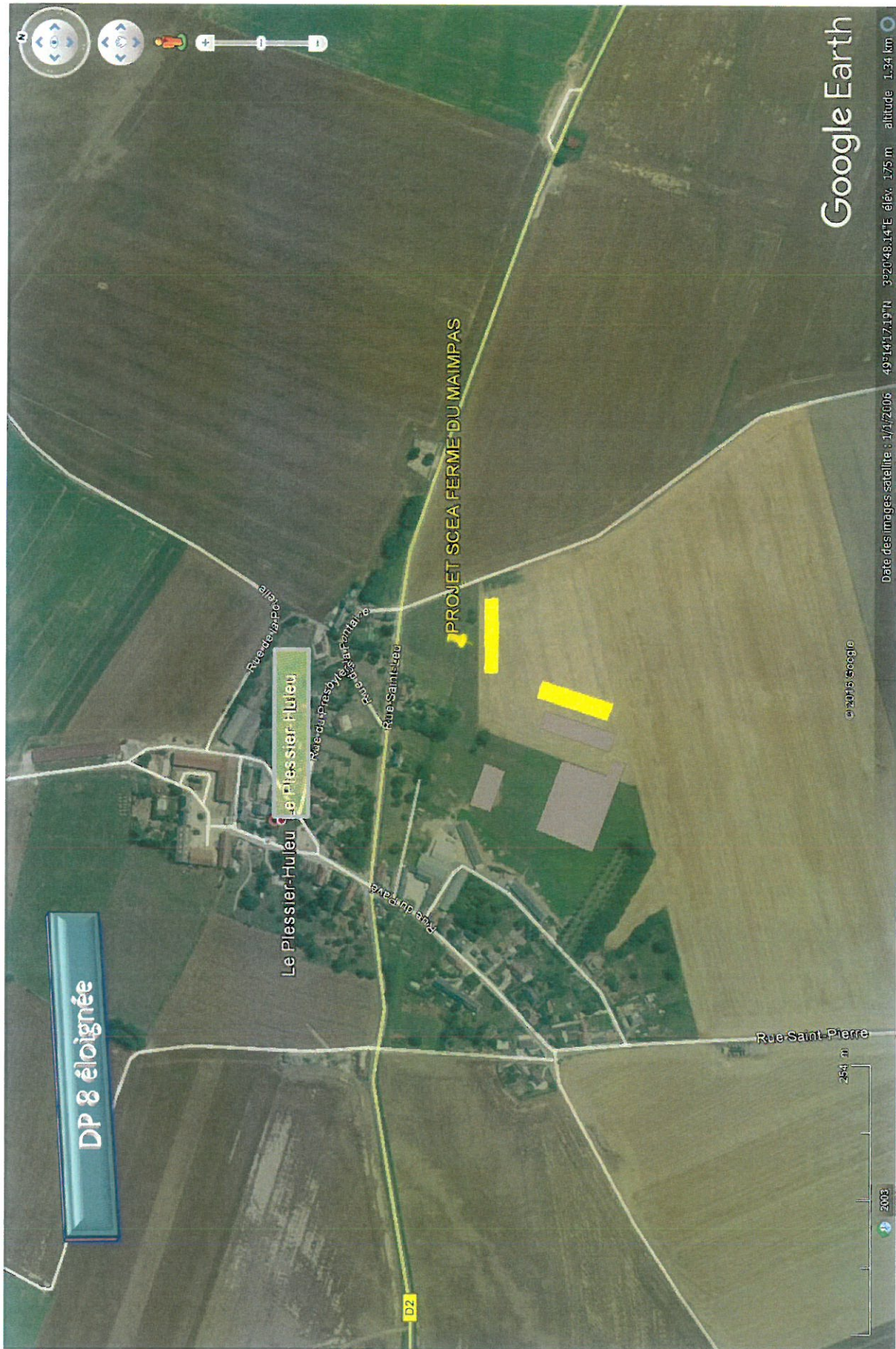


VUE 8





PC6-7 SCEA FERME DU MAIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU (16 PC 606 002 17)



DP 8 éloignée

Le Plessier-Huleu

PROJET SCEA FERME DU MAIMPAS

DP 8 Vue aérienne éloignée SCEA FERME DU MAIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU (16 PC 606 002 17)



DP 8 rapprochée

PROJET SCEA FERME DU MIMPAS

Le Plessier-Huleu

Google Earth

Date des images satellite : 17/1/2006 49°54'14,33"N' 3°20'44,91"E' élev. 175 m altitude 457 m

© 2016 Europe Technologies

© 2016 Google

2003

85 m

DP 8 Vue aérienne rapprochée SCEA FERME DU MIMPAS 16, rue du Pavé 02210 LE PLESSIER HULEU (16 PC 606 002 17)





* Perspectives *

